

# BAREMES DES HONORAIRES



## Transactions immobilières

Nos honoraires sont toujours à la charge du VENDEUR  
(sauf mention contraire).

<b>Habitation ou Professionnel / Exploitations rurales Bureaux à usage commercial / Locaux Industriels ou Commerciaux</b>	
<b>MONTANT DE LA VENTE</b>	<b>HONORAIRES (en % du montant de la vente)</b>
Inférieure ou égale à 80 000 €	10 % TTC
Entre 80 000 et 150 000 €	8,5 % TTC
Entre 150 000 et 250 000 €	7 % TTC
Entre 250 000 et 350 000 €	6,5 % TTC
Au-delà de 350 000 €	6 % TTC

  

<b>Terrains</b> Sur le prix de vente TTC	10 % HT*
---	----------

  

<b>Cessions de fonds de commerce Industrie - Droit au bail</b> Sur le prix de vente TTC	10 % TTC
--	----------

Réseau SIA Vendée : le barème d'honoraires appliqué la transaction, dans le cadre d'un mandat exclusif SIA, sera celui du mandataire détenteur du mandat au fichier SIA.

## Autres prestations

<b>NATURE PRESTATION</b>	<b>PRIX</b>
<b>Estimation</b> (offerte en cas de mise en vente)	100 € TTC
<b>Rédaction de bail commercial</b> A la charge du preneur	500 € HT*

(\*Taux de TVA actuel - en sus : 20 %)